

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément aux clauses contractuelles citées dans le contrat N° 0102/3681 du 30/07/2025, portant sur ACQUISITION DE 23 ARTICLES CONSOMABLES ET ARTICLES DE SPORT

Compte tenu du non- dépôt de la caution de bon execution et de la garantie, La société AMOKRANE ABDELLAH . sise à LOT SNTP EST N°05 GRC CUPE N DAR EL BEIDA-ALGER est mise en demeure pour la première fois, afin de respecter ses engagements contractuels cités dans le contrat, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Faute de quoi, des mesures coercitives ils lui seront appliqués, conformément à la réglementation en vigueur